Zeitschrift: Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Herausgeber: Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Band: 6 (1933-1938)

Heft: 2

Artikel: Participation des Genevois à la prise du fort de l'Écluse et du château de Chillon, 1536

Autor: Rivoire, Émile

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1002588

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PARTICIPATION DES GENEVOIS A LA PRISE DU FORT DE L'ÉCLUSE ET DU CHÂTEAU DE CHILLON, 1536

par

Émile Rivoire

L'année 1536 est une des plus importantes et des plus mouvementées de l'histoire de Genève. Les quelques mois qui ont précédé l'adoption officielle de la Réformation ont été décisifs pour l'avenir de notre cité. J'ai pensé que la Société d'histoire devait célébrer le quatre centième anniversaire de ces événements en jetant un coup d'œil rétrospectif sur quelques-uns d'entre eux.

Le 13 janvier, entre 9 et 10 heures du soir, la ville, assiégée de quatre côtés à la fois, avait victorieusement repoussé ses ennemis; mais encerclée et affamée par eux, elle était à bout de forces et implorait le secours de ses combourgeois de Berne; ceux-ci, retenus pour diverses raisons, mais craignant d'autre part les visées de la France sur Genève, hésitaient à répondre à ces appels désespérés; enfin, le 16 janvier, ils se décident à envoyer un défi au duc de Savoie et déjà le 22 du même mois leur superbe armée, commandée par Hans-Franz Nægeli, entre en campagne et se dirige sur Genève, s'emparant en passant de la riche contrée que le duc possédait entre les lacs de Neuchâtel et de Genève. Cette conquête du Pays de Vaud, à laquelle l'appel des Genevois a fourni un prétexte très opportun, est racontée de la façon la plus captivante par M. Charles Gilliard, professeur à l'Université de Lausanne; il en fait un récit à la

fois succinct et complet [1] que j'utiliserai, avec des documents en partie inédits de nos Archives d'État, pour illustrer de quelques détails l'aide fournie par les Genevois à leurs combourgeois à la fin de cette campagne.

Le 2 février, Nægeli, venant de Gex, arrivait heureusement à Genève avec 7.000 hommes et 17 pièces d'artillerie; on répartit la troupe dans les différents quartiers de la ville et on se mit en devoir de lui fournir des vivres; on rouvrit la porte de la Corraterie pour permettre à l'artillerie d'établir son parc à Plainpalais. Dès le lendemain Nægeli, accompagné de ses capitaines, des porte-drapeaux, du secrétaire Giron, du prévôt et de membres du Conseil de Berne, est reçu en séance du CC, où il prononce un discours en « bernerdütsch » (vulgari sermone germanico), exposant le motif de leur entrée en campagne et la mise en fuite de l'ennemi; ils sont prêts à aller plus outre si les Genevois le trouvent bon; ceux-ci devraient, dans ce cas, faire une ample provision de vivres pour une année entière ou même deux, parce qu'en cas de siège, ils ne pourraient sortir de si tôt. Après un échange de compliments, les Bernois demandent qu'on leur permette d'emmener notre artillerie, qu'on leur fournisse des guides pour leur montrer les chemins, plus cinquante pionniers avec leurs outils afin de réparer les routes pour l'artillerie, et qu'on pourvoie à ce que leur armée ne manque pas de pain. Le Conseil des CC, réuni le 4 février, répond d'une seule voix: « Il est raison de faire ce qu'il demandent icy. Il sont en poenne nuyct et jour pour nous; faisons qu'il ne leur faille rien. » — En conséquence, on décide que nos cavaliers, aussi nombreux que possible, accompagneront l'armée bernoise, commandés par Étienne Chapeaurouge dit Dauphin; outre les cinquante pionniers demandés, on en fera venir au besoin vingt-cinq de Jussy; ils seront sous la conduite de Jean Malbosson dit Davignon, on leur adjoindra six charpentiers et, pour le service de l'artillerie, un maréchal et un charron. On fournira aux Bernois autant de canons qu'ils en voudront, sous la conduite d'Amédée Gervais, capitaine de l'artillerie, secondé par Jullien le fondeur et par deux bateliers.

[1] *La conquête du Pays de Vaud par les Bernois* (Lausanne 1935).

Antoine Dames est chargé de trouver des chevaux d'artillerie; Étienne Chapeaurouge aura deux bouchers qui lui serviront de guides; Jean Lullin et François Favre prendront soin des cuisines et de l'approvisionnement en pain pour le camp. Tous promettent de s'acquitter fidèlement et diligemment de leur office [1]. Étienne Chapeaurouge et Hudriod du Molard seront agents de liaison avec le camp, étant autorisés à se faire accompagner chacun d'un homme.

Mais voilà que le samedi 5 février, avant de quitter la ville, les seigneurs de Berne, qui cumulaient les fonctions de chefs d'armée et celles de diplomates, font appeler les syndics et leur demandent de leur céder les droits de souveraineté de l'évêque et ceux que renvendiquait le duc de Savoie sur le vidomnat; les syndics refusent, en réservant toutefois l'avis du Conseil. L'armée sort de la ville et se dirige sur Saint-Julien, emmenant deux gros canons conduits par le capitaine Gervais, elle quitte cette dernière ville le samedi 12 après-midi, pour prendre position sur le Vuache, en face du fort de l'Écluse; celui-ci était encore occupé par une petite garnison, qui avait résisté quelques jours auparavant à un premier assaut dirigé par Hans Frisching, à la tête d'une troupe de volontaires partie de Gex.

Empruntons ici une page à M. Gilliard:

« La place était très forte; les défenseurs la croyaient inexpugnable; les Bernois l'attaquèrent, le dimanche 13, de plusieurs côtés à la fois: une troupe, partant de Collonges, escalada la montagne, débusqua les sentinelles qui gardaient l'accès d'une position dominante et en refoula l'ennemi. Quoique les gens du pays déclarassent que le Rhône n'était pas navigable, le contingent lausannois et des Bernois se risquèrent sur la rivière et se laissèrent porter par le courant jusqu'au-dessous du fort, qu'ils purent prendre à revers; d'autres soldats, franchissant le fleuve, attaquèrent, malgré les pierres que faisaient rouler sur eux les assiégés. On envoya à ces derniers quelques coups de canon auxquels ils répondirent faiblement; ils en tirèrent

[1] R.C., vol. 28, fol. 207.

de leur côté à peine six. Les défenseurs, se voyant cernés de toutes parts, perdirent courage. A la première sommation qu'on leur signifia au moyen d'un roulement de tambour, ils offrirent de parlementer. Leur commandant descendit, tandis que le fourrier du contingent neuchâtelois, Étienne Merveilleux, le remplaçait comme otage. La capitulation fut vite conclue; la garnison se composait d'Italiens...; ils s'engagèrent à déposer toutes leurs armes et à ne plus servir contre les Bernois pendant trois mois, moyennant quoi on leur accorda la vie sauve. Le jour même, sortant de la forteresse où ils avaient laissé leurs armes à feu, ils défilèrent devant les vainqueurs et leur remirent leurs épées. Ils étaient 35; la veille ils avaient perdu un des leurs atteint d'un coup d'arquebuse tiré au travers du fleuve. [1] » On mit là une garnison d'une trentaine de volontaires qui, officiers et soldats, prêtèrent le serment de défendre la forteresse jusqu'à la mort.

Les chefs de l'armée bernoise avaient hâte de mettre fin à leur campagne. Connaissant les projets de François Ier contre le duc de Savoie, ils renoncent à pousser plus loin leur conquête, d'autant plus que la discipline de leurs soldats, impatients de regagner leurs foyers, se relâchait, et que les rapports avec Fribourg étaient assez tendus à l'occasion du partage des pays conquis. C'est le mercredi 16 février que l'armée fait sa joyeuse rentrée à Genève; le Conseil, pour lui faire fête, décide de surseoir à l'exécution capitale de trois malfaiteurs qui avait été fixée au même jour [2]. L'accueil chaleureux fait à nos combourgeois ne les incline pas à renoncer à leurs prétentions sur la souveraineté de la ville; dès le lendemain de leur arrivée, le CC se réunit pour en délibérer; prenons le Registre du Conseil: « Pour ce que messrs les cappitaines, banderetz et conseilz de l'armee de Berne ne se contentent de la response à eulx faicte, mais disent: « Vous nous havés presenté vostre ville, voz corps « et vouz biens, et disiés que ne demandiés sinon demorer en « vouz franchises, hus, libertés et coustumes; et maintenant « vous nous refusez ce que n'est pas vostre. Nous ne vous

[1] Gilliard, *op. cit.*, p. 146.
[2] R.C., vol. 29, fol. 12 vo.

« demandons sinon cela du duc et de l'evesque, que nous havons « chassés; pour tant ne nous scerions contenter de vostre « response. » Sur quoy est esté advisé et resolu que l'on leur doebge faire les remonstrances comment dessus et leur dire que encore noz corps, nouz biens et tout ce que nous havons est à leur commandement et service, pour en user comment nous scavions bien que leur excellence raisonnablement usent de leurs bons amys, combourgois et alliez, et que nous croyons, par ce que havons veu, qu'ils ne soyent point venus pour nous mettre en soubgection, mais pour nous delivrer de captivité et noz mettre en liberté comment ansiennement sumes estés. Et pourtant leur supplions il leur plaise suyvre le bon voloir Dieu leur ha donné, et nous faire selon le mandement de Dieu, ainsin qu'il voldriont leur fust faict [1]. »

On en resta là jusqu'au 25 février, où le Conseil décide d'envoyer une ambassade à Berne: « Pour ce que approche le temps de faire le serement de la bourgeoisie [2] et aussi pour remercier mess^rs^ de Berne de leurs biens, est esté advisé estre bon faire provision de ambassadeurs, pour soy trouver là au retour de l'armee dedans Berne. Et pourtant sont esté eleuz les nobles Amye Porral, sindique, Michiel Sept et Amye Bandiere, lesqueulx se devront pourvoir d'ung quil saiche bien parler alemant, soit Francoy Lullin [3], George de Lesclefz, au aultre homme propice esqueulx seront formées instructions [4]. »

Partis le 1er mars, ces ambassadeurs sont de retour le 15 et présentent le soir même leur rapport au Conseil: ils ont exposé à messieurs de Berne le contenu de leurs instructions concernant les revendications de ces derniers, lesquels leur dirent qu'ils aient d'abord à déclarer par oui ou par non si leurs commettants acceptaient ces revendications telles que les « capitaine, lieutenant, banderetz et conseilz » de l'armée bernoise les avaient formulées à Genève; tant que les Bernois n'auraient

[1] R.C., vol. 29 fol. 14.

[2] Il s'agit du traité de combourgeoisie du 3 février 1526, lequel, bien que conclu pour vingt-cinq années, devait être confirmé par serment tous les cinq ans.

[3] Lullin ne fit pas partie de cette députation, car il se présenta devant le Conseil le 3 mars.

[4] R.C., vol. 29, fol. 30 v°.

pas cette réponse, ils réservaient la leur concernant le renouvellement de la bourgeoisie [1].

Par bonheur, faisant diversion, arrivait dès le lendemain, datée du 13, une missive des seigneurs de Berne fournissant aux Genevois l'occasion de leur rendre service et d'ajourner la conclusion de cette discussion désagréable: « Nobles magnifficques s^rs^, singuliers amys et très chiers combourgeoys. Nous sumes en deliberation d'agredir hostellement le chastel de Chillion que ne s'a point voulsuz rendre en nostre soubject, et à l'ayde de Dieu le soubjuger. Dont avons necessité de basteaulx. Pourquoy vous prions vouloyr tenir prest vous deux galeres et tout vous aultres gros basteaux, et les ordonner qu'elles soyent tout ensemble avecq bons navetiers lundi prochain, sera le xx jour de ce moys au soyr, au port de Morges, prestes et attendans sur nous gens de guerre que ly arriveront ced. soyr. En ce nous ferés playsir à recongnoistre. Datum xiij^a^ martii, anno etc. xxxvj. Aussy est nostre desir à vous que doigés aussy envoyer une bonne somme de sac de laines pour en user selon necessité [2]. »

C'était un ordre plutôt qu'une prière; les Bernois étaient pressés d'arriver à Chillon avant les Fribourgeois, qui avaient manifesté l'intention de s'emparer de Vevey, et avant les Valaisans, que leur facile conquête d'une partie du Chablais avait mis en appétit.

« Lesquelles lettres vehues, lit-on dans le Registre du Conseil, est esté resolu que nous doibgeons cela faire; et pour commencer, que ceste nuyct soyent mandez deux guex à l'entour du lac, pour faire revenir les nefz corsieres et nagelles, et les navatiers de ceste ville; et qu'il soyent icy sambedi sans nulle faulte. Et est resolu que l'on mande les deux nefz armees et deux aultres grand nefz, et les aultres que l'on porra. Et pour les conduyre sont estés eleuz Michiel Sept et Francoy Favre, es queulx est donnee la charge adviser sur les navatiers, et de mettre en ordre l'artillerie et ceulx qu'il auront à mener avecque eulx. Item est arresté de faire cinquante balles de lanne au (ou)

[1] R.C., vol. 29, fol. 49 v°.
[2] P.H. n° 1162.

de borre pour porter sur icelles nez [1]; et les doebgent faire à faire le sindicque Levet et le thesourier. Item est arresté l'on doebge cuyre du pain, mettre en point l'artillerie et pourvoitre des compaignons neccessaires; qu'il soit tout prest pour partir sambedi au soir [2]. »

La navigation jouait alors un rôle très important pour la défense et le ravitaillement de Genève. Déjà le 8 janvier 1536 on avait convoqué les bateliers, pour récolter des vivres dans les localités riveraines du Lac et se saisir aussi de toutes gens que l'on pourrait prendre en vue de racheter ceux des nôtres qui étaient captifs en mains des Savoyards. Les navatiers, ayant reçu l'ordre d'élire quatre d'entre eux pour les diriger dans cette expédition, refusèrent, alléguant qu'après la guerre ils auraient peur de naviguer et que d'ailleurs ils n'étaient pas d'accord entre eux; alors le Conseil nomme pour conduire la première barque le Grand François et Thibaud, bateliers, et pour la seconde Simon de Joux, bourgeois de Genève, qui en est propriétaire et qui devra s'adjoindre un autre batelier [3].

Le 27 du même mois, le Conseil ayant constaté que beaucoup de gens, tant bateliers qu'autres, sortent par le lac d'une façon désordonnée qui fait craindre des conséquences fâcheuses, interdit toute sortie par le lac, sous peine de trois traits de corde [4].

S'ils n'étaient pas toujours faciles à vivre, nos navatiers n'étaient pas novices en fait de guerre navale. Le 29 janvier, ils avaient transporté les 80 hommes qui, sous les ordres du sieur de Verey, avaient attaqué Versoix par le lac et remporté une fructueuse victoire [5]. Plusieurs d'entre eux avaient participé à la prise du fort de l'Écluse, où ils avaient amené de l'artillerie, et y perdirent leurs embarcations.

[1] Cette laine et cette bourre devaient servir de bastingage sur les embarcations; nous avons d'autres exemples de cet usage : Jeanne de Jussie (*Le levain du calvinisme*, p. 121) nous apprend que, lors de l'entreprise manquée contre le château de Peney (5 et 6 mai 1535), un coup de canon des assiégeants frappa une balle de laine que ceux-ci portaient pour s'en faire un rempart; le 24 septembre de la même année les Peneysans avaient usé du même procédé pour se fortifier au-delà du pont d'Arve (R.C., vol. 28, fol. 129).

[2] R.C., vol. 29, fol 50.

[3] R.C., vol. 28, fol. 190.

[4] R.C., vol. 28, fol. 198 v°.

[5] R.C., vol. 28, fol. 200 v°.

En attendant, on se hâte au port du Molard, vers la tour d'Orsière, pour équiper la flotte comprenant deux galères, deux grandes barques et d'autres bateaux dont nous ignorons le nombre. Le livre du trésorier [1], en une orthographe de fantaisie et avec des mots patois, nous fournit des renseignements sur ces préparatifs; sans entrer dans tous les détails, on peut mentionner parmi les fournisseurs deux anciens syndics: Jean Balard, marchand de fer, vend des crochets et quelques centaines de taches soit clous à grosse tête, tandis que chez son épouse on achète 27 aunes de toile; Girardin De la Rive, apothicaire, fournit 25 livres de poudre de coulevrine. On apporte du bois, des échelles, des cordes et quantité d'autres choses, notamment une gabie (ce doit être une corbeille d'osier servant de hune), on façonne 50 balles de laine. Deux articles méritent une mention spéciale: c'est d'abord l'achat de « deux aunes de ruban de Genne (Gênes) pour faire des croix à nos gens ». La croix était l'insigne des Suisses et c'est ainsi que les Genevois portèrent pour la première fois la croix fédérale; les compagnons régulièrement engagés pour cette expédition étant au nombre de cent et l'aune ayant 120 centimètres nous pouvons hasarder que la croix était formée de deux bouts de ruban longs chacun de 12 centimètres. Le second article à remarquer concerne la gratification de six deniers donnée à un garçon qui est « allé querre la trompette de Paule (lisez Pollet) pour la porter sur la naz ». Or, nous lisons dans le Registre du Conseil, en date du 15 février: « Icy sont esté receup des lettres du camp, que mess^rs^ de Berne demandent nous leur envoyons nostre trompette. Pourquoy leur havons envoyé Pauloz Terez [2]», et dans le livre du trésorier à la même époque: « Pour une aune de taffattas noer et gris, pour mestre en laz trompette de Paule pour aler vert Chamberi, 2 ff. 8 s. ». C'est une nouvelle preuve que les couleurs de la livrée de la Ville étaient alors le noir et le gris, comme nous le montre aussi le cordon de soie auquel pend le sceau de Genève à l'original du traité de combourgeoisie avec Berne, du 7 août 1536 [3].

[1] A.E.G., Finances M 23*bis*, fol. 39 v°, 44 v°-49 v°.
[2] R C., vol. 29. fol. 11 v°.
[3] P.H., n° 1158.

Nous sommes au lundi 20 mars: « Pour satisfaire à l'arrest desja faict sur la lettre de mess^rs de Berne, est arresté que aujourduys soyent les batteaulx envoyés et que l'on mette dedans de l'artillerie et du pain à la discretion des conducteurs. Et pour ce que Michiel Sept ne veult accepter la charge avecque led. Francoy Favre, est esté eleuz en son lieu Francoys Chamois es queulx est donnee charge de prendre cent compaignons, que navatiers que aultre, et les conduyre. Et affin il ne partent sans argent, le sindicque Chappeaulx Rouge a délivré audict Favre vingt escus d'or... Et nous ha refferu ledict Favre havoir faict marché avecque les navatiers à quattres sols pour jour, don luy est accordé qu'il doebge aultant poyer aux aultres compaignons quil iront en armes [1]. »

Nous ne connaissons pas le nombre des embarcations qui accompagnèrent les deux galères et les deux barques montées par les cent compagnons organisés, ni le nombre des volontaires qui les occupaient.

Parmi ceux qui, restés en ville, attendaient anxieusement le sort de cette expédition se trouvait un nommé Pierre de Sales; il était détenu à Genève comme otage jusqu'à la libération des Genevois prisonniers à Chillon; comme il avait fourni trois cautions, on lui permit de circuler en ville, en attendant l'avis des femmes et parents des prisonniers [2]. Mais le 29 mars arrive une mauvaise nouvelle: « Pource que le chastellain de Nyon nous ha dict et monstré les lettres de mess^rs de Berne que la barcha de Chillïon (celle de l'ennemi) est fuyte l'on ne scait où et que l'on doubte que sus icelle soyent esté transmuez nous pouvres freres prisonniers, est esté arresté et conclud y envoyer des parens desditz prisonniers, affin il facent meilleur diligence pour en havoir nouvelles [3]... » Heureusement celles-ci ne devaient pas tarder à être rassurantes.

D'autres habitants de la ville manifestaient leur impatience pour des raisons moins sentimentales: Jean Gringalet et les autres de la rue de la Cité ont requis que la porte Tartasse leur soit ouverte pour les commodités de celle contrée qui sans

[1] R.C., vol. 29, fol. 52 v°.
[2] R.C., vol. 29, fol. 36 et 38.
[3] R.C., vol. 29, fol. 59 v°.

icelle [porte] est pleine d'infamité [1]. Sur quoi est résolu qu'ils doivent attendre jusques à ce que nos gens qui sont à Chillon soient revenus. Il faut dire que Gringalet avait un intérêt personnel dans cette affaire, il demandait la restitution des pierres et du fumier qu'il avait prêtés pour boucher ladite porte [2].

La flotte genevoise, partie le lundi 20, arriva le soir du même jour à Morges où les Bernois lui avaient donné rendez-vous; mais ceux-ci ne s'y rencontrèrent pas; étant partie de Berne à la même date, leur armée, conduite par Nægeli, ne put atteindre le lac que le vendredi 24 et campa à Saint-Sulpice; c'est là, probablement, qu'elle trouva les bateaux de Genève; les Lausannois prêtèrent quatre barques montées par 18 compagnons pour transporter l'artillerie bernoise. Parti de Saint-Sulpice le 26 mars, Nægeli s'était établi dès le lendemain devant Chillon; le mardi 28, on escarmoucha de part et d'autre; comme le château n'était pas encore bloqué du côté du lac, l'ennemi en profita pour faire échapper sa galère principale. Pendant la nuit Nægeli fit passer une partie de sa troupe par la forêt qui surplombe la route et put ainsi dès le matin attaquer le château des deux côtés, tout en faisant pleuvoir des pierres du haut des rochers [3].

Déjà à 9 heures François Favre pouvait envoyer à Genève une lettre annonçant la capitulation des assiégés: « Messieurs, à vostre bonne grace nous recommandons, vous avertissant comant se mercredi matin a esté fet l'aproche au près du chateaux des deux costés. De devers Vevey ad esté fet la bapterie de trois copt, de quoy ad esté un des capnons (de Genève), et les a estonné cand elle ad persé deux tours; adont ont crié qui vullient parlamenté, et est sorti le cappitenne sur les creneaux; et le cappitenne Neguely a parlé à luy, en sorte que la chosse est demoré de bon arret, et a-t-on remys après dyné a regarder les moyens. Sur quoi ad esté parlé de nous prisonyers, lesquelx se porte bien, coment a dit le cappitenne du chateaux,

[1] R.C., vol. 29, fol. 60.
[2] *Ibid.*, vol. 34 vo.
[3] Gilliard, *op. cit.*, p. 207.

et esperons en bref nous et eux estre à Geneve, Dieu aydant aut qué prions vous aye en sa garde.

Il y a heu grosse defence dont a esté blessé et mors environ six personnes et non point des notres. Escript à Victouz (Veytaux) aut près le cheteaux, se mercredi à 9 heures matin 1536. »

« La gallera s'en fuy le pris (premier) jour que fut escarmoché, et espéron la trové en nous allan [1]. »

Cette espérance ne devait pas se réaliser, et si Favre avait retardé de deux ou trois heures le départ de son courrier, il aurait pu annoncer encore que le commandant du château, mettant à profit le délai fixé pour arrêter les conditions de la reddition, avait pris le large avec le reste de la flotte ennemie; celle-ci traversa le lac et ses occupants, après avoir noyé une partie de leur artillerie, tirèrent leurs barques sur le bord, y mirent le feu, puis s'enfuirent dans la montagne et gagnèrent la vallée d'Aoste par le Grand Saint-Bernard. La flotte genevoise n'avait pu les gagner de vitesse.

Une fois maîtres du château, les assiégeants eurent la joie de trouver les quatre prisonniers genevois en bonne santé. On fit grâce de la vie à la trentaine d'hommes, Savoyards et Italiens, qui étaient restés dans la place et on les renvoya désarmés et portant chacun une baguette de coudrier à la main. Dans la prison se trouvait un gentilhomme nommé Darbignon, qui avait tué son valet pour le voler et avait été condamné à mort, mais à qui le duc avait fait grâce de la vie. Les Bernois, voulant marquer leur prise de possession par un acte de souveraineté, firent décapiter le malfaiteur sur la place du château; la sentence fut prononcée en deux langues (thioise et gauloise soit françoise, dit Bonivard): « Nous te condempnons etc.... en prenant possession de nostre chastel de Chyllon [2]. »

Les Genevois ayant rempli leur mission regagnèrent leur ville. Le Registre du Conseil relate comme suit leur retour:

Samedi 1er avril 1536, après souper. — Retour de Chillon.

[1] P.H., nº 1153.
[2] Bonivard, *Chroniques de Genève*, t. II, p. 414.

« Icy sont arrivez noz batteaulx et noz gens quil sont estez avecque l'armee de mess^rs^ de Berne devant le chasteaux de Chillion, quil fust prys par force mescredi dernier passé à mydy, au quel furent trouvez messire Francoy Bonivard, feu prieur de Sainct Victeur, quil estoit detenus par le duc, prys sur saufconduy, il y ha passé six ans, et estoit en une prison estroicte; item Jehan Darlod, capitaine des chevaulcheurs, et Jehan Lambert, procureur general, et Thybauld Thocker, marchand d'Allamaigne, bourgeis de Geneve, quil furent prys en augston (août) dernier passé, à Coppet, sus la foy des gentilz-[hommes]. Et iceulx sont esté dudict chasteaulx liberés et, aydant Dieu, sont tresjoyeusement revenus, don le peuple est esté bien rejoyt [1]. »

Telle fut la modeste contribution des Genevois à la conquête du Pays de Vaud; elle était bien due à leurs combourgeois de Berne, qui les avaient délivrés de leurs ennemis et grâce auxquels l'ancienne cité épiscopale, désormais république indépendante et réformée, put se vouer en paix à l'organisation de son nouveau régime.

[1] R.C., vol. 29, fol. 63 v°.